

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 3 JUILLET 2023**

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents : DUPUIS Virginie

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

DCM N° 2023 – 063 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CINE VACANCES

Monsieur le Maire fait savoir que le Cinéma CONFLUENCES à 72300 SABLÉ SUR SARTHE propose à la commune, dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonomes dès le plus jeune âge, de renouveler l'opération « CINE-VACANCES ».

Il rappelle que dans le cadre de cette opération, le cinéma met en place un tarif préférentiel de 4€ par place sur lequel la commune s'engage à prendre 50 % à sa charge.

Ces places de cinéma concernent les enfants de la commune, et enfants scolarisés dans la commune, âgés de 3 à 17 ans.

Une nouvelle convention est proposée pour les périodes de vacances scolaires suivantes :

- Du 8 juillet au 3 septembre 2023,
- Du 21 octobre au 5 novembre 2023,
- Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024,
- Du 24 février au 10 mars 2024,
- Du 20 avril au 5 mai 2024.

Chaque enfant pourra bénéficier de deux places pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2023 et d'une unique place pour chacune des autres périodes de vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose donc :

- **D'accepter la prise en charge 2 € par ticket de cinéma,**
- **D'approuver la convention ci-annexée à conclure entre le cinéma CONFLUENCES à SABLÉ SUR SARTHE et la Commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ladite convention.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Directeur du cinéma CONFLUENCES à SABLÉ SUR SARTHE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230703-DCM2023-063-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023